

A. Gestion des retards et absences des étudiants

Toute absence devra être justifiée (certificat médical, ...) non seulement auprès du professeur responsable de la section, mais auprès de chaque professeur dès le retour en classe.

Les retards et absences et leurs motifs sont notés et peuvent être présentés au conseil de classe. Toute absence non justifiée peut avoir pour effet l'annulation des droits aux bourses d'enseignement supérieur.

B. Organisation des séances de T.S.F.

I. Cours manqués

Les séances de T.S.F ayant lieu le jeudi, l'étudiant qui a été absent, et qui est de retour dès le lundi suivant, est supposé avoir rattrapé les cours de T.S.F et pouvoir suivre le test de connaissances. Des exemplaires de documents distribués en classe sont remis aux délégués afin d'être transmis aux absents dès leur retour.

II. Évaluations

Chaque semaine, un test de connaissances systématique de 30 minutes minimum est donné dans chacune des 2 matières, le premier à 8h00, le second à 14h00.

L'évaluation ne porte pas seulement sur le contenu la séance précédente mais sur toutes les séances depuis le début du semestre. Tout savoir ou savoir-faire qui n'apparaît pas acquis à l'issue d'une évaluation a beaucoup de probabilités d'être proposé à nouveau.